



**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 24 juin 2008 (26.06)  
(OR. en)**

**11096/08**

**DEVGEN 113  
POLGEN 72  
RELEX 472  
ACP 105  
ENV 405  
AGRI 198  
PECHE 170  
SOC 373  
ONU 51  
EDUC 168  
SAN 131  
COHOM 82  
JEUN 66**

**NOTE**

---

du: Secrétariat général du Conseil  
aux: délégations

---

Objet: L'UE - Partenaire mondial pour le développement en faveur des pauvres et de la croissance:  
- Agenda d'action de l'UE concernant les OMD

---

Les délégations trouveront en annexe, pour information, le document intitulé "L'UE - Partenaire mondial pour le développement en faveur des pauvres et de la croissance: Agenda d'action de l'UE concernant les OMD". Le texte a été adopté selon une procédure écrite qui s'est achevée le mercredi 18 juin 2008.

**L'UE - Partenaire mondial pour le développement en faveur des pauvres et de la croissance:  
Agenda d'action de l'UE concernant les OMD**

**1. Engagements mondiaux en faveur des OMD**

L'année 2008 devrait marquer un tournant dans l'intensification des efforts collectifs déployés pour éradiquer la pauvreté dans le cadre du développement durable et garantir la réalisation de l'ensemble des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) dans le monde entier d'ici à 2015. Bien que d'importants progrès aient été réalisés dans nombre de pays et de régions, l'UE demeure préoccupée par la situation en Afrique subsaharienne et par le fait que les inégalités, la pauvreté et les problèmes environnementaux persistent, même dans les régions à forte croissance économique.

L'UE invite tous les bailleurs de fonds à respecter les engagements qu'ils ont pris et, donc, à augmenter l'aide au développement, à renforcer la prévisibilité de l'aide et à rechercher une solution au déficit de financement pour la réalisation des OMD. L'UE est convaincue que les OMD peuvent encore être réalisés dans toutes les régions du monde, à condition que des mesures concertées soient prises immédiatement et de manière soutenue avec les pays partenaires. En tant que premier bailleur de fonds mondial, fournissant 60 % de la totalité de l'APD internationale, l'UE continuera de jouer un rôle moteur dans la fourniture de l'aide financière pour la réalisation des OMD et mettra tout en œuvre pour apporter une contribution ambitieuse privilégiant l'action concrète avant, pendant et après les événements clés qui auront lieu au cours du second semestre de cette année, en particulier la réunion de haut niveau sur l'efficacité de l'aide (Accra, du 2 au 4 septembre), la réunion de haut niveau des Nations unies sur les besoins de l'Afrique en matière de développement (New York, 22 septembre) et sur les OMD (New York, 25 septembre) ainsi que la conférence de Doha sur le financement du développement (du 29 novembre au 2 décembre). L'UE appelle les autres bailleurs de fonds traditionnels et les nouveaux bailleurs de fonds non membres de l'UE à contribuer de manière équitable au partage international des charges. L'UE est par ailleurs consciente du rôle que joue la coopération sud-sud dans la mobilisation des ressources et des compétences dans le domaine du développement.

La réalisation de l'ensemble des OMD dans le contexte du développement durable relève d'une responsabilité collective en vertu de laquelle tous les partenaires devraient respecter les engagements qu'ils ont pris. La responsabilité première incombe aux pays en développement. L'UE estime que la réalisation des OMD exige des stratégies globales incluant la gouvernance démocratique, la protection des droits de l'homme et de l'état de droit, la croissance économique en faveur des pauvres, le développement du secteur privé, le développement du commerce, le développement humain et social et la viabilité environnementale. L'UE encourage les pays partenaires à intensifier rapidement leurs propres efforts, notamment pour ce qui est de la réduction de la pauvreté et des inégalités ainsi que de l'instauration de partenariats avec la société civile, le secteur privé et les autorités locales. L'UE insiste sur l'importance que revêt le modèle par pays, fondé sur une forte adhésion au niveau national, qui est indispensable pour renforcer l'efficacité et l'harmonisation de l'aide.

Une action est requise en priorité dans certains domaines essentiels, tels que l'éducation, l'environnement, la santé, l'eau et l'assainissement, l'agriculture, la croissance en faveur des pauvres, les infrastructures et l'égalité entre les sexes. Il est également nécessaire d'agir pour renforcer l'intégration des questions horizontales dans tous les domaines. À cette fin, l'UE propose à ses partenaires au développement de se joindre à ce programme d'action, qui devrait également être pris en considération dans le cadre de la stratégie commune UA-UE en faveur de l'Afrique et de ses différents partenariats adoptés lors du sommet de Lisbonne. L'adhésion des pays partenaires aux mesures proposées sera un facteur clé du succès de ce programme.

Le programme d'action fixe un certain nombre d'objectifs intermédiaires qui contribueront à la réalisation des OMD et fournit des exemples d'actions et de mesures de soutien arrêtées par l'UE pour répondre à ses engagements. Il doit être mis en œuvre en application du consensus européen sur le développement, du Code de conduite de l'UE sur la complémentarité et la division du travail, de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et des engagements de l'UE en ce qui concerne la cohérence des politiques au service du développement, tout en respectant les compétences des États membres et en tenant compte des avantages comparatifs.

L'UE veillera par ailleurs à ce que la mise en œuvre du programme d'action aille pleinement dans le sens des stratégies menées par les pays partenaires en matière de réduction de la pauvreté, de développement et de réforme. La participation du secteur privé, tant dans l'UE que dans les pays partenaires, est un élément déterminant pour la réduction de la pauvreté et la réalisation des OMD.

À la lumière de la situation actuelle, les objectifs intermédiaires énumérés ci-après doivent être atteints d'ici à 2010, si l'on veut réaliser les OMD d'ici à 2015. Une augmentation de l'APD n'est pas suffisante, mais elle est une condition nécessaire pour réaliser les OMD et assurer un développement durable. Lors de l'élaboration du programme, les hypothèses suivantes ont été formulées: les États membres de l'UE seront en mesure d'honorer leurs engagements en matière d'APD; les pays en développement, notamment les pays africains, seront en mesure d'absorber une telle augmentation de l'APD; et les politiques et procédures appliquées tant en Afrique que dans l'UE permettront une utilisation parfaitement prévisible et efficace de l'APD.

Le programme d'action indique la manière de réaliser, sur le terrain, des progrès dans ce cadre et dans le cadre de l'engagement pris par l'UE de porter l'APD à 0,56% du RNB d'ici à 2010.<sup>1</sup> Comme le souligne le CAGRE dans ses conclusions de mai, ces engagements devraient entraîner le doublement de l'APD annuelle fournie par l'UE, qui passerait à plus de 66 milliards d'euros en 2010 sur la base des chiffres du Comité d'aide au développement (CAD). Ainsi que le Conseil européen l'a confirmé dans ses conclusions, la priorité sera accordée à l'Afrique, où les OMD accusent un retard manifeste. En ce qui concerne ce programme d'action, les instruments financiers de la CE et le FED prévoient et devraient continuer de prévoir des contributions importantes pour sa réalisation. Le programme intègre également l'aide apportée par l'UE à d'autres régions en considération des défis constants en matière de développement auxquels elles ont à faire face.

## **2. Principaux objectifs intermédiaires et actions menées par l'UE pour réaliser les OMD**

Les actions ci-après, qui sont données à titre d'exemples et ne sont pas exhaustives, s'inscrivent dans la proposition que l'UE fait aux pays partenaires. Dans le cadre de cette proposition, il est évident que tous les États membres ne sont pas censés apporter une contribution proportionnellement identique dans chaque domaine ou secteur, conformément aux principes de l'avantage comparatif et de la division du travail. De même, l'UE demeure résolument déterminée à faire face à d'autres défis urgents en matière de développement dans le cadre des OMD, tels que l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, la protection de la biodiversité, l'arrêt de la déforestation et le passage à un développement durable et sûr à faibles émissions de CO<sub>2</sub>.

---

<sup>1</sup> Conclusions du Conseil de mai 2005, conclusions du Conseil européen de juin 2005 et Consensus européen pour le développement, confirmé par les conclusions du Conseil de mai 2008 et les conclusions du Conseil européen de juin 2008.

## *Pauvreté et faim*

L'éradication de la pauvreté extrême et de la faim nécessite la combinaison de différentes interventions sectorielles et thématiques. Il convient notamment d'encourager une croissance économique en faveur des pauvres n'excluant personne, de créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité et de nouvelles possibilités de revenus à la fois pour les femmes et les hommes dans les micro et petites entreprises et de mobiliser davantage l'investissement du secteur privé. Des objectifs adaptés, définis par les pays eux-mêmes, seront fixés pour augmenter le soutien apporté par l'UE à une croissance soutenue en faveur des pauvres. Il s'agit également de réduire les déficits de financement des investissements dans les infrastructures, qui font cruellement défaut, notamment en Afrique, dans le domaine du transport, de l'énergie, de l'eau et des systèmes d'assainissement ainsi que de l'agriculture. Dans ce contexte, l'UE mobilisera notamment les instruments existants que sont le Partenariat UE-Afrique pour les infrastructures et le Fonds fiduciaire pour les infrastructures en Afrique.

En réponse à la flambée du prix des denrées alimentaires, l'UE est déterminée, dans le prolongement de la déclaration de la conférence de la FAO, à promouvoir un partenariat global pour l'alimentation et l'agriculture (elle salue, à cet égard, le cadre global d'action proposé par l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire<sup>2</sup>), et à rechercher une solution collective et coordonnée au défi que pose le prix des denrées alimentaires, en s'attaquant à un ensemble de problèmes à court, moyen et long terme. Cela pourra notamment se faire grâce à une aide alimentaire, à des transferts sociaux et des systèmes de protection sociale, à une aide visant améliorer l'accès des agriculteurs aux intrants agricoles et à une assistance dans l'utilisation d'instruments de gestion des risques fondés sur le marché.

L'UE entend jouer un rôle important pour contribuer à réduire, d'ici à 2010, une part du déficit de financement dans les domaines de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et du développement rural. Associé à l'accroissement des dépenses africaines, cela devrait permettre à une augmentation annuelle de la productivité agricole de 6 %, ce qui est l'objectif fixé par les partenaires africains. Le but visé est de ramener de 27% à 22%, d'ici à 2010, la proportion d'enfants de moins de cinq ans ayant un poids insuffisant. L'UE soutient le programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, y compris l'élaboration des politiques agricoles et le renforcement de la recherche agricole à tous les niveaux. Une attention particulière sera accordée aux petits agriculteurs. Une aide sera également fournie pour adapter l'agriculture afin qu'elle puisse réagir au changement climatique. Pour que cette aide soit efficace, les pays en développement doivent déployer des efforts supplémentaires pour établir et mettre pleinement en œuvre des stratégies globales visant à réduire la pauvreté et les inégalités ainsi qu'à instaurer des partenariats avec la société civile, le secteur privé et les autorités locales.

---

<sup>2</sup> Le 3 juin 2008.

## *Éducation*

L'objectif au titre des OMD est, d'ici à 2015, de donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires, en prenant en considération également d'autres niveaux d'éducation de base établis par le Cadre d'action de Dakar ainsi que le mandat de l'UNESCO. Cela signifie que, d'ici à 2010, 25 millions d'enfants en âge d'aller à l'école primaire de plus devraient être scolarisés, notamment les 20 % d'enfants qui actuellement n'ont pas accès à l'éducation.

L'UE entend jouer un rôle important pour contribuer à réduire, d'ici à 2010, le déficit de financement estimé à 11 milliards de dollars, dont 8,3 milliards sont requis pour l'Afrique, selon le rapport mondial de suivi 2007 de l'UNESCO<sup>3</sup>. Compte tenu de ce qui précède, la Commission estime que, si la part de l'UE dans le flux de l'aide reste fixée à 60 % (ce qui suppose que les autres bailleurs de fonds augmentent leur aide) et si la part connexe du secteur se maintient, l'UE devrait augmenter son aide de 4,3 milliards d'euros d'ici à 2010, dont environ 3,2 milliards seraient destinés à l'Afrique. Une augmentation des investissements de l'UE de cette ampleur dans ce secteur devrait permettre le recrutement et la formation de 6 millions de nouveaux professeurs, sur les 10 millions dont on estime avoir besoin dans le monde d'ici à 2010, ce qui améliorerait également la qualité de l'éducation en contribuant, notamment, au développement des capacités, à un meilleur accès à des matériels d'enseignement et d'apprentissage adaptés et à une éducation plus ouverte. Cela s'effectuerait, entre autres interventions, grâce au soutien sans réserve des programmes homologués par l'initiative de financement accéléré pour l'Éducation pour tous, pour la mise en œuvre desquels les gouvernements partenaires sont responsables au premier chef. En outre, une attention particulière serait accordée aux mesures visant à garantir le financement de l'éducation dans les pays oubliés de l'aide et les pays en situations de fragilité.

## *Santé*

Dans le domaine de la santé, les OMD fixés visent, entre 1990 et 2015, à réduire des deux tiers le taux de mortalité infantile et à réduire des trois quarts le taux de mortalité maternelle, et à avoir stoppé, d'ici à 2015, la propagation du VIH/sida, de la tuberculose, du paludisme et d'autres maladies graves et commencé à inverser la tendance actuelle.

---

<sup>3</sup> D'après le Rapport mondial de suivi de l'UNESCO, 2007. Dans le rapport mondial de suivi le déficit de financement est le solde à financer après calcul du financement national maximum à l'aide de règles empiriques de type "initiative accélérée" concernant la part fiscale du RNB et la part des dépenses publiques consacrée à l'éducation et aux dépenses primaires.

Compte tenu des progrès limités accomplis globalement dans la réalisation de ces objectifs, l'UE appuiera de manière urgente les efforts visant à atteindre l'objectif fixé en 2005 concernant l'accès universel à la santé procréative ainsi que les objectifs intermédiaires pour 2010 consistant à sauver 4 millions de vies d'enfants de plus chaque année, dont 2 millions en Afrique; et à avoir chaque année 35 millions de naissances supplémentaires assistées par du personnel de santé qualifié, dont 13 millions en Afrique. Si nous voulons réduire des trois quarts le taux de mortalité maternelle d'ici à 2015, cela signifie que 21 millions de naissances de plus devront être assistées par du personnel de santé qualifié chaque année d'ici à 2010. En outre, l'UE apportera son soutien en vue d'atteindre l'objectif de 50 millions de femmes de plus en Afrique ayant accès aux méthodes modernes de contraception d'ici à 2010, et plus généralement accès au planning familial.

L'UE entend jouer un rôle important pour contribuer à réduire, d'ici à 2010, le déficit de financement estimé à 13,4 milliards d'euros<sup>4</sup>, sur la base de l'objectif fixé par la commission macroéconomie et santé de l'OMS, adapté à la contribution des gouvernements. Compte tenu de ce qui précède, la Commission estime que, si la part de l'UE dans le flux de l'aide reste fixée à 60 % (ce qui suppose que les autres bailleurs de fonds augmentent leur aide) et si la part connexe du secteur se maintient, l'UE devrait augmenter son aide de 8 milliards d'euros d'ici à 2010, dont quasiment 6 milliards seraient destinés à l'Afrique. Une hausse de l'investissement de l'UE de cette ampleur dans ce secteur devrait contribuer à fournir quelque 75 millions de nouvelles moustiquaires en Afrique et à apporter un financement complémentaire pour les programmes nationaux, y compris dans le cadre du Partenariat international pour la santé et de l'initiative intitulée "Providing for Health". En outre, la hausse de l'investissement devrait contribuer à accroître le nombre des professionnels de la santé et à renforcer leur autonomie, à mettre en place des systèmes durables de financement de la santé, y compris la protection sociale en matière de santé, à renforcer la couverture des programmes relatifs à la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant et à soutenir les efforts déployés par les pays pour parvenir à une couverture universelle, et des interventions effectives pour contrôler le paludisme. L'investissement complémentaire de l'UE contribuerait également à atteindre autant que possible l'accès universel et gratuit, d'ici à 2010, à la prévention du VIH/sida, à l'atténuation de ses effets et aux traitements. L'UE apporterait également un soutien complémentaire au Fonds mondial de lutte contre le VIH/Sida, la tuberculose et le paludisme ainsi qu'à la Facilité internationale d'achat de médicaments (UNITAID). Il est indispensable que les pays partenaires soient parties prenantes aux efforts déployés pour faire face aux défis de santé si l'on veut que l'aide apportée par l'UE dans le secteur de la santé permette d'atteindre les résultats souhaités.

---

<sup>4</sup> Cette hypothèse repose sur une estimation des investissements totaux nécessaires, sur la base de l'objectif de la commission macroéconomie et santé de l'OMS fixant les dépenses minimales à 34 euros par personne, avant déduction des éventuels investissements supplémentaires des gouvernements nationaux, sur la base de l'objectif d'Abuja fixant à 15 % la part du budget national consacrée à la santé.

## *Environnement*

L'UE souhaite accroître son investissement, au niveau mondial, dans le domaine de l'environnement. L'objectif du Millénaire d'assurer un environnement durable couvre un ensemble complexe de politiques et d'actions ciblées portant sur le changement climatique, la désertification, la dégradation des sols, la préservation des ressources naturelles et la réalisation de l'objectif global visant à réduire fortement le rythme d'appauvrissement de la biodiversité d'ici 2010. S'agissant du dernier objectif, l'UE est déterminée à mettre un terme, d'ici à 2010, à la perte de biodiversité à l'intérieur de ses frontières. Les politiques et actions environnementales liées aux OMD ont notamment pour but spécifique de réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à des services d'assainissement de base.

La lenteur des progrès réalisés vers cet objectif et les conséquences catastrophiques que pourrait avoir le changement climatique, signifient que nous devons agir plus énergiquement. Un des objectifs intermédiaires pour 2010 visant à aider 275 millions de personnes de plus, dont 70 millions en Afrique, à avoir accès à l'eau, et encore 400 millions de personnes, dont 85 millions en Afrique, à avoir accès à des services d'assainissement de base, contribuera à la réalisation de l'OMD 7.

L'UE est désireuse de contribuer à réduire, d'ici à 2010, le déficit de financement concernant l'eau et l'assainissement qui, pour ce qui est de l'Afrique, est estimé à 5,8 milliards de dollars, sur la base du rapport du Groupe de pilotage<sup>5</sup>. Compte tenu de ce qui précède, la Commission estime que, si la part de l'UE dans le flux de l'aide reste fixée à 60 % (ce qui suppose que les autres bailleurs de fonds augmentent leur aide) et si la part connexe du secteur se maintient, l'UE devrait augmenter son aide de 2 milliards d'euros d'ici à 2010. Un investissement de l'UE de cette ampleur aiderait en particulier l'Afrique à élaborer et à mettre en œuvre des plans par pays crédibles, au niveau national et local, concernant l'approvisionnement en eau et les services d'assainissement. Il soutiendra en outre les interventions et les actions de renforcement des capacités visant à consolider les cadres institutionnels et réglementaires en fonction des besoins des différents pays.

L'UE envisagera également différents moyens de mobiliser de nouvelles ressources financières pour lutter contre le changement climatique et ses effets négatifs, et aider les pays en développement à s'y adapter.

Étant donné le rythme actuel de la croissance démographique et de l'urbanisation en Afrique, l'UE accordera une attention particulière aux programmes visant à améliorer les conditions de vie d'habitants de taudis.

---

<sup>5</sup> Ces estimations se fondent sur les travaux du Groupe de pilotage pour la réalisation des OMD en Afrique.



### *Égalité des sexes et autonomisation des femmes*

Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que le plein exercice, par les femmes et les filles, de l'ensemble de leurs droits fondamentaux constituent des objectifs à part entière qui jouent un rôle essentiel et déterminant pour la réalisation des objectifs en matière de développement qui ont été approuvés à l'échelon international, y compris les OMD. L'égalité entre les hommes et les femmes est une valeur essentielle de l'Union européenne; elle est une des clés de l'efficacité et de la viabilité des processus de développement des pays partenaires.

L'UE est désireuse de contribuer à s'attaquer au déficit de financement pour la réalisation de l'OMD 3 estimé à 10 milliards d'euros, d'ici à 2015<sup>6</sup>. L'UE prendra en outre des mesures résolues pour accroître les ressources consacrées à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et à la mise en œuvre des conclusions du Conseil sur l'égalité entre les hommes et les femmes et l'émancipation des femmes dans la coopération au développement<sup>7</sup> et elle développera son action concernant la situation des femmes dans les conflits armés<sup>8</sup>.

L'OMD 3 concerne l'élimination des inégalités entre les filles et les garçons dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2015 au plus tard. L'UE, d'ici à 2015, aura augmenté substantiellement l'aide qu'elle consacre à l'amélioration de l'enseignement dispensé aux filles et aux femmes aux niveaux secondaire et supérieur, y compris en ce qui concerne les compétences en vue d'un emploi. Dans le cadre de l'OMD 3, il s'agit aussi, d'ici à 2015, de donner à garçons et filles les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires. Cela signifie qu'il faut que 25 millions d'enfants de plus, dont 15 millions devraient être des filles, aillent à l'école primaire.

L'OMD 3 vise aussi la participation des femmes à la vie politique. Aujourd'hui, en Afrique, le pourcentage de femmes au sein des parlements nationaux est en moyenne de 17,3 %. L'UE contribuera à ce que la proportion des femmes au sein des parlements atteigne 20 %, en maintenant un dialogue politique régulier avec les gouvernements partenaires et en soutenant les organisations et les réseaux politiques de femmes, ainsi que des actions de formation destinées aux femmes qui sont membres des partis politiques et des parlements nationaux.

---

<sup>6</sup> C. Grown et al., 'The financing requirements of achieving gender equality and women's empowerment' in M Buvinic et al (eds) Equality for women, where do we stand? Banque mondiale, Washington D.C., et OCDE (à paraître).

<sup>7</sup> Conclusions du Conseil de mai 2007.

<sup>8</sup> Déclaration de la présidence du 26 mai 2008 sur les femmes dans les conflits armés.

L'UE appuiera aussi ses partenaires dans leur action en faveur de l'émancipation économique des femmes et intégrera dans ses propres programmes et interventions économiques axés sur le développement une démarche soucieuse d'équité entre les sexes afin d'augmenter la proportion de femmes salariées dans les secteurs autres que le secteur agricole. Cela impliquera aussi de soutenir l'application des lois concernant l'accès des femmes à la propriété des terres et des biens, au crédit et à un travail décent et leurs droits en la matière.

Tous les programmes et interventions adoptés à partir de 2009 intégreront une approche et un budget favorisant l'égalité entre les hommes et les femmes.

---